

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 30 novembre 2017 à 18h30 à ABBEVILLE**  
**Espace Max Lejeune – Garopôle**  
**Procès-Verbal**

L'an deux mille dix-sept, le 30 novembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

**Etaient présents :**

MM. DUMONT – DOVERGNE – HEMERLE – HENIQUE – MATHON – PONCHEL – RIQUET – SERGENT – FLAHAUT – FRION – BOUTIN – DUBOS – GIRARD – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – POLIAUTRE – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN (présent à partir du point 4 « délégation accordée au Président ») – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – CAILLEUX – DEBRAY – FECAMP – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE - GONDOIS – CHAREYRON – COLINET – PATTE – LESENNE

Mmes DUPUIS-HARDY – GARBE – HAZARD – LAMARRE – LEBERTON – LEBLOND – MAISON – MICHAUT MONFLIER – PENET – SACQUEPEE – BREGERE – CHAGNON – JOLY – KOCH – CREPIN – MUSIAL – DORION

**Etaient absents :**

M. BONNET donne pouvoir à M. DOVERGNE  
Mme CORNU-COULON donne pouvoir à Mme MAISON  
Mme COURCAUT donne pouvoir à Mme MICHAUT  
M. DELOISON  
M. GARET donne pouvoir à M. PONCHEL  
M. GOURLAIN donne pouvoir à Mme GARBE  
M. LAMEILLE  
Mme MULLER donne pouvoir à Mme LAMARRE  
M. DECAYEUX  
M. FUCHS  
M. LAMOTTE  
M. DEFORCEVILLE  
M. CHATENAY  
M. PARSIS donne pouvoir à M. LEFEBVRE  
M. MACHAT donne pouvoir à M. CHAREYRON  
M. TRENCART  
M. HAUSSOULIER donne pouvoir à M. DUMONT  
M. HENOCQUE donne pouvoir à M. DUCROCQ  
M. REGNIER

**Etaient excusés :**

M. DUQUESNE remplacé par M. RANDON  
M. POLOSSE remplacé par Mme MUSIAL  
M. DESCAMPS remplacé par M. FECAMP  
M. LANGLET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner M. Jean-Yves BLONDIN conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-Verbal de la séance du 28 septembre 2017 est approuvé.

## **1) SOMME NUMERIQUE**

### **a) 2017.160 Adhésion au groupement de commandes des matériels informatiques pour les ENT (Espaces Numériques de Travail)**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance des Marchés Publics, notamment son article 28
- Vu la délibération n° 4 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 22 juin 2009 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour les ENT
- Vu la délibération n° 4 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 20 novembre 2009 portant approbation de l'avenant 1 à l'acte constitutif du groupement de commandes
- Considérant l'intérêt de procéder à des achats groupés pour bénéficier des meilleurs équipements à des tarifs privilégiés

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- adhérer au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, pour les achats de matériels, plateformes et logiciels informatiques destinés aux TIC pour l'éducation
- autoriser le Président à signer l'acte constitutif de groupement de commandes et l'avenant 1 et à se faire représenter dans les commissions prévues par cet acte constitutif

### **b) 2017.161 Adhésion au service mutualisé et adoption de la charte des ENT**

- Vu les statuts de Somme Numérique dont la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme est adhérente,
- Vu la délibération du Comité Syndical de Somme Numérique du 26 juin 2017 portant approbation de la charte de fonctionnement du service mutualisé dénommé ENT et accompagnement scolaire
- Considérant l'intérêt présenté par ce dispositif pour l'accompagnement scolaire

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- adhérer au service mutualisé de Somme Numérique et adopter la charte de fonctionnement Environnement Numérique de Travail
- autoriser le Président à signer ladite charte du service mutualisé

### **c) 2017.162 Adhésion au groupement de commandes de prestations télécom**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance des Marchés Publics, notamment son article 28
- Vu la délibération n° 5 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 22 juin 2009 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la téléphonie
- Considérant l'intérêt de procéder à des achats groupés pour bénéficier de tarifs attractifs

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- adhérer au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivités associées
- autoriser le Président à signer l'acte constitutif de groupement de commandes et à se faire représenter dans les commissions prévues par cet acte constitutif

Patricia Chagnon souhaite pouvoir obtenir le résultat des économies réalisées, dans un an.

La Président répond favorablement à cette demande.

Régis Patte demande si cette mesure en terme de téléphonie touche les communes.

Nicolas Dumont répond que ce dispositif ne s'adresse qu'aux services communautaires.

## **2) 2017.163 Délégation à accorder au Président pour signer les conventions de voirie avec le département**

Régis Patte n'est pas d'accord pour accorder cette délégation au président car les maires des petites communes sont capables de négocier avec le Département.

Nicolas Dumont explique que la compétence voirie est désormais du ressort de la CABS mais que les décisions se prendront toujours en accord avec les membres de la commission voirie. Il est prêt à retirer ce point de l'ordre du jour s'il y a une difficulté pour l'assemblée.

Jean-Marie Hémerlé regrette cette position car des travaux sont à conduire de manière urgente Côte de la justice et qu'il n'a pas l'impression que la majorité de ses collègues partage le point de vue de Régis Patte.

Nicolas Dumont demande alors au conseil de se prononcer.

- Vu l'article 5211.10 du CGCT qui prévoit la possibilité pour le conseil communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 janvier 2017 accordant délégation au Président
- Considérant que pour mener avec efficacité les opérations de voirie inscrites au budget il est pertinent d'étendre la délégation accordée au Président

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité (2 oppositions : MM PATTE et DELOHEN ; 3 abstentions : Mme Chagnon et MM WALRAVE et FLAHAUT)**

- d'accorder une délégation au Président pour signer les conventions techniques et financières relatives à l'aménagement de voirie, avec le Conseil départemental de la Somme

## **3) 2017.164 Convention avec l'association « recyclerie Vimeu-Bresle » et la CCV pour le fonctionnement de la recyclerie du Vimeu**

M. Walrave considère que s'associer avec cette recyclerie implantée hors du territoire de la CABS n'est pas judicieux.

Le Président apprécie l'existence de l'association 2<sup>ème</sup> chance à Abbeville mais considère que d'autres installations devraient voir le jour sur l'ensemble de la Picardie maritime.

M. Sergent relève une confusion sur la note de synthèse entre CDI et CDDI.

M. Ducrocq fait remarquer que le partenariat avec la recyclerie du Vimeu a été noué par l'ex BSS et qu'il lui semble que les actions d'insertion sont menées avec pertinence.

- Vu la convention établie le 30 mars 2014 entre l'association Recyclerie Vimeu Bresle, la Communauté de Communes du Vimeu industriel et la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, pour exercer une activité de recyclerie dans le cadre d'un chantier d'insertion à Woincourt
- Vu l'avenant n° 1 à ladite convention, signé le 24 novembre 2014, modifiant certaines clauses afin de permettre le recrutement sous les différentes formes de contrat d'insertion prévues par la loi
- Vu l'avenant n° 2, signé le 25 mai 2017, modifiant les objectifs des collectes et le mode de calcul des contributions financières
- Vu le souhait des partenaires du projet de consolider l'installation de la recyclerie et d'adopter une nouvelle convention
- Considérant que la recyclerie contribue à la réduction des déchets et à l'insertion en milieu professionnel de personnes éloignées de l'emploi

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 opposition : M. WALRAVE ; 1 abstention M. FLAHAUT)**

- d'approuver la convention pour le développement du recyclage et de l'insertion avec l'association Recyclerie Vimeu Bresle, tel qu'annexée à la présente délibération

#### **4) 2017.165 Convention avec la FDE 80 pour l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques à Huppy**

M. Walrave n'est pas convaincu de la pertinence du schéma d'implantation développé par la FDE 80. Le Président indique que le schéma a été conçu en partenariat avec les communes afin d'obtenir un réel maillage du territoire.

M. Delohen regrette que la FDE n'ait pas mené la concertation avec toutes les communes.

M. Dumont rappelle que l'usage du véhicule électrique est en cours de développement, que d'autres pays ont fait le choix de la pile à combustion.

Mme Chagnon souhaite obtenir le bilan de l'usage des bornes, à terme.

- Vu le schéma départemental de déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques établi par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
- Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- Vu la convention relative à l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques à Huppy sur la RD 928
- Considérant la convention signée avec la FDE 80, le 31 mars 2017 par la commune de Condé-Folie pour l'installation d'une borne rue du 22<sup>ème</sup> RMVE à Condé Folie
- Considérant la convention signée avec la FDE 80 le 12 octobre 2016 par la commune de Hallencourt pour l'installation d'une borne rue de la République

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 opposition M. FLAHAUT)**

- d'approuver la convention n° 12-0389-BR avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relative à l'installation d'une borne sur la commune de Huppy
- de verser la somme de 3 600 € à la FDE 80 pour l'installation de la borne rue du 22<sup>ème</sup> RMVE à Condé Folie
- de verser la somme de 3 600 € à la commune de Hallencourt pour l'installation de la borne rue de la République

#### **5) 2017.166 Elaboration du Plan Climat Air Énergie par BS3V**

Régis Patte regrette que Nicolas Dumont aille plus vite pour faire adopter le Plan Climat que pour le PLUi.

Nicolas Dumont rappelle les étapes déjà franchies par la CABS pour démarrer le PLUi et s'étonne des remarques négatives du Maire de Vauchelles.

Patricia Chagnon demande quel sera le coût du Plan Climat.

Le Président indique que le financement est prévu avec celui du SCOT, à hauteur de 1€ par habitant.

- Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, rendant obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, l'adoption d'un plan climat air énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018
- Vu la proposition de Baie de Somme 3 Vallées, de porter l'élaboration du Plan Climat à l'échelle du SCOT
- Considérant l'intérêt présenté par cette démarche collective

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (2 abstentions : Mme CHAGNON, M. FLAHAUT)  
M. Dumont et M. Haussoulier ne prennent pas part au vote.**

- de confier au syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du SCOT, en révisant et complétant le plan climat Energie de Picardie maritime pour répondre aux nouvelles attentes de la réglementation
- de dire que la charge financière de l'élaboration de ce plan sera comprise dans la cotisation versée au syndicat dans le cadre du SCOT

#### 6) 2017.167 Versement d'un fonds de concours communal à la CABS pour la voirie

Le Président rappelle que le pacte financier a été approuvé en début d'année avec le FPIC conservé par la CABS et que le budget 2017 a été bâti en tenant compte de cette décision.

M. Walrave indique que le FPIC n'est pas lié à la voirie.

M. Poliautre a perçu le FPIC et l'a dépensé.

M. Sannier avoue préférer conserver la somme dans son budget communal.

Mme Maison indique qu'Abbeville versera cette subvention d'équipement.

M. Boutin pense que sa commune refusera de verser la subvention et s'inquiète du sort réservé à la voirie.

M. Dumont répond que la commission voirie devra effectuer des choix pour conserver l'équilibre budgétaire.

M. Jacob regrette que les Maires n'aient pas le souci de respecter leur engagement.

M. Walrave conservera le FPIC car l'Etat n'intervient plus pour le financement des contrats aidés.

M. Dumont indique que sa commune a obtenu tous les renouvellements demandés.

Mme Chagnon se prononce pour l'autonomie financière des communes rurales et votera donc contre la délibération.

M. Mennesson souligne que des travaux ont été réalisés cette année dans sa commune grâce à la CABS.

- Vu les compétences exercées par la CABS et notamment la compétence voirie
- Vu l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiant l'article L 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant l'importance des opérations de voirie dans le budget communautaire

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité (47 pour, 9 contre et 5 abstentions)**

- de demander un fonds de concours aux communes membres destiné à financer la réalisation du programme d'investissement de voirie, selon la répartition suivante :

<b>Abbeville</b>	289 154	<b>Drucat</b>	16 925	<b>Mareuil-Caubert</b>	20 946
<b>Allery</b>	21 668	<b>Eaucourt</b>	6 167	<b>Merelessart</b>	6 080
<b>Arrest</b>	17 015	<b>Epagne-Epagnette</b>	10 141	<b>Mons Boubert</b>	12 567
<b>Bailleul</b>	7 684	<b>Eronnelle</b>	14 664	<b>Neufmoulin</b>	7 555
<b>Bellancourt</b>	9 394	<b>Estréboeuf</b>	10 226	<b>Pendé</b>	28 161
<b>Bettencourt-Rivière</b>	6 477	<b>Fontaine sur Somme</b>	18 535	<b>Saigneville</b>	11 047
<b>Boismont</b>	8 850	<b>Franleu</b>	11 227	<b>Saint Blimont</b>	15 190
<b>Bray-les-Mareuil</b>	5 482	<b>Frucourt</b>	2 317	<b>Saint Valery sur Somme</b>	74 423
<b>Brutelles</b>	4 197	<b>Grand-Laviers</b>	8 206	<b>Sorel-en-Vimeu</b>	7 008
<b>Cambron</b>	15 627	<b>Hallencourt</b>	21 125	<b>Vauchelles</b>	11 514
<b>Caours</b>	11 591	<b>Huppy</b>	24 164	<b>Vaudricourt</b>	7 492
<b>Cayeux-sur-Mer</b>	73 306	<b>Lanchères</b>	41 872	<b>Vaux-Marquenville</b>	1 441
<b>Citerne</b>	6 543	<b>Liercourt</b>	11 369	<b>Wiry-au-Mont</b>	4 016
<b>Condé-Folie</b>	25 952	<b> Limeux</b>	2 120	<b>Yonval</b>	4 403
<b>Doudelainville</b>	5 760	<b>Longpré les Corps Saints</b>	44 066	<b>TOTAL</b>	<b>963 667</b>

### **7) 2017.168 Adoption du projet culturel de territoire**

M. Patte regrette la baisse des subventions du Département aux associations dont l'harmonie Vauchelloise.

M. Dumont indique que la subvention du Département à la saison culturelle d'Abbeville a diminué de 75 000 € en 2016 à 17 000 € en 2017.

Mme Chagnon relève que le projet culturel n'est pas opérationnel.

Le Président rappelle que la CABS ne dispose pas de la compétence « culture ».

Régis Patte aimerait savoir si la compétence « culture » est la prochaine à transférer à la CABS.

Nicolas Dumont répond qu'il n'est pas favorable à ce que la CABS acquiert de nouvelles compétences durant ce mandat.

- Vu le contrat de territoire avec le département de la Somme approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2017, par lequel l'agglomération s'engage sur les thématiques de la culture, de l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA et de la mise en place de services à domicile intercommunaux

- Considérant que le département de la Somme exerce des compétences culturelles liées au livre et à la lecture, aux archives et aux enseignements artistiques et qu'il entend soutenir les territoires qui s'engagent sur ces champs d'action, notamment sur le poste de coordonnateur culturel à hauteur maximum de 17 500 €

- Considérant que s'ajoutent à ce financement, tous les autres soutiens financiers au titre des dispositifs sectoriels de politique culturelle

- vu le projet culturel de territoire proposé pour 2017-2020 dont les axes principaux consistent à développer l'accessibilité à la culture sous toutes ses formes et développer la transmission des connaissances, à l'aide de programmations culturelles qui prennent en compte les différents lieux d'accueil du nouveau territoire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (2 abstentions Mme CHAGNON et M. FLAHAUT)**

- adopter le projet culturel de territoire pour 2017-2020 tel qu'annexé à la présente délibération

- autoriser le Président à intervenir pour la mise en œuvre de ce projet

### **8) 2017.169 Convention avec la Région relative aux opérateurs de la création d'entreprises**

- Vu la loi n° 2015.991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République modifiant les termes de l'article L 1511-7 du CGCT

- Considérant que les dispositions de cet article conditionnent dorénavant le versement par les communes ou leurs groupements de subventions aux organismes dont l'objet exclusif est l'aide à la création d'entreprises, à la conclusion d'une convention avec la Région

- Considérant que la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme verse à l'association BGE (réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises) et à l'association Initiative Somme (réseau associatif de financement des créateurs d'entreprises) des subventions de fonctionnement

- Vu le projet de convention type relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprises adopté par la Région Hauts-de-France par délibération n° 2017.1147 en date du 29 septembre 2017

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- d'approuver la convention relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprises avec la Région Hauts-de-France qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 au plus tard, telle qu'annexée à la présente délibération

### **9) 2017.170 Accord cadre pour la mise en œuvre de la PRADET (politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires) sur l'espace de dialogue du Littoral sud**

Patricia Chagnon considère que la Région Hauts de France sous-estime les besoins du territoire.

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- Vu l'élaboration en cours du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Vu la délibération du conseil régional n° 2016 0871 en date du 8 juillet 2016 relative à la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires des Hauts-de-France pour la période 2016-2021
- Considérant le choix de la Région d'une gouvernance territoriale qui s'appuie sur des organisations infrarégionales
- Considérant que la CABS prend place au sein de l'espace infrarégional du Littoral Sud, composé
  - des Pôles d'Équilibre Territorial Rural interrégional Bresle Yères, Ternois et du Pays Maritime et Rural du Montreuillois
  - des communautés de communes des Villes sœurs, interrégionale Aumale Blangy sur Bresle, des 7 Vallées, du Ternois, des Deux Baies du Montreuillois, du Haut Pays du Montreuillois, du Vimeu, du Ponthieu Marquenterre
  - des syndicats mixtes Baie de Somme 3 Vallées et Baie de Somme Grand Littoral Picard
- Vu le projet d'accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue du Littoral Sud de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des Territoires,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 opposition : M. PATTE et 1 abstention : M. FLAHAUT)**

**Mme Chagnon ne prend pas part au vote.**

- d'approuver l'accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue du Littoral Sud, de la Politique Régionale d'Aménagement et d'équilibre des Territoires avec la Région Hauts-de-France

### **10) 2017.171 Groupement de commandes avec la Ville d'Abbeville pour l'achat de fournitures et services**

- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commande
- Considérant les besoins à satisfaire pour la Ville d'Abbeville et la CABS en matière de services et fournitures courantes
- Considérant qu'il est pertinent de recourir à des procédures concertées qui permettront des économies d'échelle

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Ville d'Abbeville et la CABS, dont le coordinateur est la Ville d'Abbeville, pour satisfaire les besoins récurrents de chaque membre en matière de services et fournitures courantes.

### **11) Liste des arrêtés du Président pris par délégation du Conseil**

15/09/2017	2017.190	Marché de prestations de services, en vue de la « Gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Abbeville » avec la SARL VESTA à LEZENNES (59260)
15/09/2017	2017.191	Transfert des emprunts contractés auprès de la Société Générale par la Ville d'Abbeville

18/09/2017	<b>2017.192</b>	Avenant n° 2 avec l'ATELIER Albert AMAR, au marché « mission d'étude urbaine de renouvellement urbain du quartier Soleil Levant » prolongeant la durée du marché de 12mois
18/09/2017	<b>2017.193</b>	Bail dérogatoire avec la SARL OLD'IN pour la location du bureau n° 4 au sein du centre d'affaires Garopole
21/09/2017	<b>2017.194</b>	Décision n° 2017.191 rapportée, pour un nouveau tableau de transfert des emprunts de la Ville d'Abbeville
21/09/2017	<b>2017.195</b>	Subvention accordée à l'ODA afin de permettre la construction de 76 logements rue Canteraine à Abbeville
29/09/2017	<b>2017.196</b>	Complément à la grille tarifaire de l'Office de Tourisme « Carnet de voyage 2018 »
2/10/2017	<b>2017.197</b>	Avenant au marché de travaux en procédure adaptée pour la reconstruction des vestiaires attenants au gymnase de Longprè Les Corps Saints
3/10/2017	<b>2017.198</b>	Contrat d'entretien de la structure artificielle d'escalade installée au gymnase de Saint Valery sur Somme avec la société PLANET'ROC
3/10/2017	<b>2017.199</b>	Avenant n°1 à l'accord cadre n° 2016/24 « travaux d'entretien de menuiseries PVC, alu et métalliques dans les bâtiments communaux » avec la Sté DOMECCO.
9/10/2017	<b>2017.200</b>	Subvention de 1 500 € accordée à M. Legris Frédéric et Mme Leblond Muriel sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur Page 9
10/10/2017	<b>2017.201</b>	Remboursement de la somme de 236,75 € à l'EURL LANDTSHEER à Cayeux sur Mer pour compenser la collecte inopportune de son matériel neuf posé sur la voie publique
11/10/2017	<b>2017.202</b>	Fermeture au public du sentier de randonnée « LA TRAVERSE DU PONTHEU » sur l'étendue de la voie, de Caours à Drugy, pour cause de furetage et battue avec chiens et fusils, les dimanches 10 décembre 2017 et 14 janvier 2018.
12/10/2017	<b>2017.203</b>	Attribution à l'OGEC Saint Gilles d'un acompte de 35 310 € et à l'OGEC Sainte Marie d'un acompte de 65 172 €
16/10/2017	<b>2017.204</b>	Complément à la grille tarifaire de l'Office de Tourisme pour le spectacle « Les Stentors »
18/10/2017	<b>2017.205</b>	Marché de prestations de services en vue de la « conception, réalisation et maintenance du site internet de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme » avec la Sté WHOLEHELP à La Croix Saint Ouen
18/10/2017	<b>2017.206</b>	Marché de prestations de services, en vue de la réalisation d'une « étude de marché sur le logement des jeunes en Picardie Maritime » avec la Sté ACTHEIS ETUDES ET CONSEILS à Amiens
25/10/2017	<b>2017.207</b>	Marché de prestations de services, en vue du transport pendant et hors temps scolaire des enfants de l'ex CCBSS et de l'ex CCRH avec les entreprises : L'OISEAU BLEU et LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS
26/10/2017	<b>2017.208</b>	Contrat de « frais de soins santé » pour le personnel de la régie transport BAAG avec la caisse professionnelle de prévoyance de transport « C.A.R.C.E.P.T. – Prévoyance »
30/10/2017	<b>2017.209</b>	Mise en place d'un reste à charge pour les ménages dans le cadre des subventions PLH
30/10/2017	<b>2017.210</b>	Décision n°2017.207 rapportée et remplacée pour le marché de prestations de services avec les entreprises L'OISEAU BLEU et LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS
06/11/2017	<b>2017.211</b>	Convention de servitude réelle et perpétuelle avec la Sté ALLIANCE IMMOBILIER
6/11/2017	<b>2017.212</b>	Règlement intérieur de l'aire d'accueil de moyen séjour des gens du voyage
8/11/2017	<b>2017.213</b>	Création d'une régie de recettes pour l'aire d'accueil des gens du voyage installée à Abbeville

8/11/2017	<b>2017.214</b>	Création d'une régie de dépenses pour l'aire d'accueil des gens du voyage installée à Abbeville
8/11/2017	<b>2017.215</b>	Subvention de 2000€ attribuée à M et Mme Beaurain versée à Aprémis sur attestation d'achèvement des travaux
10/11/2017	<b>2017.216</b>	Contrat d'entretien et de maintenance pour les installations de chauffage et de ventilation de Garopôle avec VINCI
10/11/2017	<b>2017.217</b>	Subvention de 1500€ attribuée à Mme Martin versée à Page 9 sur attestation d'achèvement des travaux
14/11/2017	<b>2017.218</b>	Marché de fournitures en procédure adaptée, en vue de la « fourniture et pose d'un abri à barques à Mareuil Caubert » avec l'entreprise MARCANTERRA
15/11/2017	<b>2017.219</b>	Avenant à la régie transport n° CT/2015.107 pour le titre restaurant
16/11/2017	<b>2017.220</b>	Marché de travaux en procédure adaptée, en vue de la réalisation de « travaux d'aménagement du Chemin de Hurt à Brutelles » avec la SAS COLAS NORD EST à Amiens

Nicolas Dumont propose à Patricia Chagnon d'exposer ses vœux.

Le premier vœu déposé par Patricia CHAGNON est relatif à la suppression de la ligne ferroviaire Abbeville-Le Tréport.

Ce vœu fait l'objet d'amendements présentés par le Président.

## **12) 2017.172 Vœu de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme**

La SNCF vient de confirmer son souhait de fermer la ligne de train Abbeville-Le Tréport.

Officiellement appelée la ligne *Abbeville-Eu*, cette ligne a été mise en service en 1882 par la Compagnie du Nord.

Il s'agit d'une ligne à voie unique et à traction thermique. Toutes les gares restant ouvertes sont des « points d'arrêts non gérés » (PANGS) assistés par informatique et contrôlés par le poste d'aiguillage d'Abbeville.

La ligne dessert aujourd'hui les communes de Quesnoy-le-Montant, Acheux-Franleu, Chepy-Valines, Feuquerolles, Feuquières-Fressenneville, Woincourt et Eu, les gares de Faubourg-de-Rouvroy, Cambron-Laviers, Gouy-Cahon ayant déjà fermé.

Nous assistons depuis des années à la disparition progressive des administrations et des services publics en milieu rural. Cet abandon est inacceptable.

Nous assistons également depuis une vingtaine d'années à une politique de valorisation touristique du Vimeu, de la Vallée de la Bresle et de la Côte Picarde, valorisation assortie d'une politique régionale et départementale pour favoriser les déplacements « doux » et de politiques locales destinées à favoriser les déplacements en vélo et l'aménagement de pistes cyclables.

La suppression de cette ligne aura des conséquences dramatiques, à la fois pour la mobilité de la population, mais aussi pour les acteurs économiques, dont les prestataires touristiques.

De plus, cette suppression paraît d'autant plus surprenante que cette ligne SNCF se trouve au cœur d'un territoire qui est inscrit dans une démarche d'obtention du label de Parc Naturel Régional.

**En conséquence, le conseil communautaire de la Baie de Somme réuni le 30 novembre 2017 à Abbeville, à l'unanimité :**

- soutient les initiatives que ne manquera pas de prendre le Conseil régional des Hauts-de-France pour que la SNCF revienne sur sa décision

- demande à la SNCF de revenir sur sa décision de fermeture de la ligne ferroviaire Abbeville – Le tréport
- demande à Mme Élisabeth Borne, Ministre déléguée aux transports, sa médiation pour trouver un accord entre la SNCF et le Conseil régional des Hauts-de-France pour garantir le maintien de la ligne ferroviaire Abbeville-Le tréport
- sollicite la participation financière de l'État pour la remise en état de cette ligne dont l'entretien a été trop longtemps négligé

Le second vœu déposé par Patricia CHAGNON est relatif au projet éolien off-shore

**13) 2017.173 projet éolien off-shore.**

Le Président propose de saisir le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées du sujet.  
 Cette proposition est approuvée également à l'unanimité.

*Durieux*

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h.

Le Président

Le Secrétaire de séance

Les délégués

*[The page contains numerous handwritten signatures in black and blue ink, corresponding to the roles of the President, Secretary, and Delegates.]*